

CONSEIL D'ECOLE du 8 novembre 2018

Ecole élémentaire Le Vernet

1 – Présentation des participants :

Mairie : Mr Demange, Mme MAZOLLO, Mme IMBERT

Parents élus : Mme Buscail, Mme Bordenave, Mme Portes, Mme Bideaux, Mme Favaretto, Mme Laudinat, Mr Marin, Mme NAVARRO

Alae : Mr Chalmel

Enseignantes : Mme Defrance, Mme Falerne, Mme Papaix, Mme Rey, Mme Peytavin, Mme Carrasco, (excusée)
Mme Le Manchec, Mme Viguier, Mme Balmigère

2 – BILAN RENTREE 2018 :

2.1 Rythme scolaire :

Semaine à 4 jours : lundis, mardis, jeudis et vendredis de **8:40 à 12:00 et de 14:00 à 16:40**

Enseignants et parents s'accordent à dire que le nouveau rythme permet aux enfants d'être disponibles dans les apprentissages tout au long de la semaine.

2.2 Effectifs de la rentrée : total de 200 élèves

CP A = 21 : Mme Anne Defrance

CP B = 20 : Mme Carol Carrasco

CE1 = 23 : Mme Pascale Rey

CE1/CE2 = 7+17 = 24 : Mme Laurence Papaix remplaçante de Mme Lucie Delage
1 arrivée prévue en janvier 2019

CE2 = 26 : Mme Lisel Le Manchec

CM1 = 29 : Mme Gwénaëlle Falerne

CM1/CM2 = 8 + 20 = 28 : Mme Stéphanie Peytavin

CM2 = 29 : Mme Sandrine Balmigère / Mme Elsa Viguier (les lundis et certains vendredis)

Soit par niveau : CP = 41, CE1 = 30, CE2 = 43, CM1 = 37, CM2 = 49

2.3 Elections : 8 sièges GIPEEV 42,86 % de participation

2.4 Réunions de classe :

Durant le mois de septembre les réunions de classe se sont enchaînées avec un bon taux de participation. En amont de la réunion, il y avait la possibilité de faire remonter des questions.

2.5 Récréations :

Pour la sécurité et le bien-être de tous, les récréations du matin et de l'après-midi sont échelonnées :

- 10h30/10h45 – 10h45/11h00
- 15h15/15h30 – 15h30/15h45

2.6 Evaluations repères CP/CE1 :

Évaluations nationales diagnostiques de début d'année scolaire permettant de repérer les réussites et les difficultés en français et en mathématiques : mise en place des groupes de besoin en APC si nécessaire.

Les enseignantes ont fait remonter leur point de vue sur les consignes de passation et le temps accordé aux exercices demandés.

3– PROJECTION DES EFFECTIFS POUR LA RENTREE 2019 :

Actuellement sont scolarisés 41 GS et 49 CM2 partiront au collège soit un delta de 8 élèves.

Sans compter les arrivées extérieures, la rentrée commencerait avec **192 élèves**.

4 – BILAN DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE :

Les écoles disposent d'un crédit de fonctionnement en mairie et d'un compte coopératif régi par l'OCCE :

4.1 Crédit de fonctionnement alloué par la mairie :

35€ / élève pour les fournitures scolaires

600€ de budget livres : dotation en histoire pour l'ensemble de l'école, manuels et outil numérique

460€ de budget informatique

12,20€ / élève dont 305 € versés directement sur la coopérative pour la sortie au théâtre

- 4.2 Compte coopératif** alimenté par les cotisations des parents, le bénéfice des ventes des photos
+ 2,50€ / élève alloués par la mairie à la rentrée
+ Subventions reversées par la mairie : **7 871 € au titre de l'année 2017/2018**
+ Participation volontaire des familles **2 318 €**

Ce compte sert à payer toutes les sorties pédagogiques, les assurances OCCE/MAIF: 448, 14 €
les abonnements, les achats pour les goûters et ateliers de Noël, les animations tennis/à hauteur de
25%, les sorties pédagogiques (entrées, transport)

Solde : 7 604,88 € ce qui permet d'avoir des réserves et de pouvoir avancer des arrhes

Pour 2018/2019 :

- 3520 € subvention pour l'activité tennis pour les 8 classes, activité locale en EPS
- 40 % des sorties pédagogiques reversés

Le crédit de fonctionnement mériterait d'être augmenté : charge de l'administratif et du bureau (élections, dossiers pour l'entrée en sixième, évaluations CE2, livret unique...), impression individuelle du travail des élèves, travail de recherche...

5- PPMS /Sécurité :

L'école remercie la mairie pour les investissements engagés pour la sécurité :

- volets roulants électriques **19 405 €**,
- système de déclenchement PPMS, central radio et talkies walkies **5 332 €**,
- serrure anti panique **672 €**.

Durant l'année scolaire, l'école élémentaire du Vernet doit réaliser :

- **2 exercices d'évacuation incendie**, dont un dans les semaines qui suivent la rentrée, deux ont été effectués les 17/09/2018 et 05/10/2018
- **1 exercice PPMS attentat-intrusion** qui a été réalisé le 15/10/2018 au matin ;
- **1 exercice PPMS risques majeurs** au cours de l'année scolaire.

6- PROJET D'ECOLE 2018/2022 : « Favoriser les apprentissages dans un cadre bienveillant par la coopération et le partenariat »

- **AXE 1 : Continuité des enseignements (dont LVE)**
- O1 : Construire un support pour chaque parcours de l'élève
- O2 : Rationaliser les outils par niveau et par cycle pour favoriser la différenciation pédagogique
- O3 : Formaliser une programmation en langage oral et écrit pour favoriser la liaison GS/CP et l'entrée dans la lecture
- **AXE 2 : Favoriser un cadre serein pour tous:**
- O1 : Rendre les élèves acteurs de la vie de l'école
- O2 : Mettre en place un code commun pour la gestion des conflits : école / ALAE
- O3 : Renforcer la coopération avec les parents
- O4 : Mobiliser tous les partenaires de l'école autour du « bien vivre ensemble » et de la citoyenneté
- **AXE 3 : Ouverture culturelle et scientifique de l'école:**
- O1 : Valoriser l'engagement des élèves dans les projets menés
- O2 : Mobiliser tous les partenaires et permettre à chacun d'être acteur et/ou témoin des actions partagées

**AVIS DU CE : : importance du discours commun, importance de la focalisation sur le respect et sur le climat scolaire. Importance pour la continuité avec le collège en aval et la maternelle en amont.
Projet jugé pertinent par les parents avec un retour positif des élèves.**

6.1 Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école s'appuie sur le règlement départemental de l'EN, il reprend les droits et devoirs de chacun. A ce règlement s'ajoutent les règles de vie quotidienne qui sont demandées aux élèves dans le lieu spécifique « école ».

Règlement réécrit avec comme point d'appui la communication par les **messages clairs dans le but de favoriser la communication par la bienveillance**

Vote à l'unanimité du nouveau règlement qui sera donné pour signature après modification à la demande des parents d'élèves du respect des horaires par les familles.

6.2 Enseignement des langues : anglais dans toutes les classes du CP au CM2.

6.3 APC : Une séance par semaine après acceptation des familles les mardis de 16h40 à 17h40

6.4 Avenant culturel :

Dans le cadre de l'intercommunalité, toutes les classes de l'école élémentaire du Vernet vont bénéficier d'une intervention musicale : projet musical en lien avec les périodes historiques travaillées en classe.

Mme Reygnier interviendra les lundis après-midis selon un calendrier défini à hauteur de 13h par classe pour les CE1/CE2, CE2, CM1/CM2, CM1, CM2.

Mr Ronceray interviendra les vendredis matins à compter du mois de janvier à hauteur de 10 h par classe pour les CP A, CP B et CE1.

La finalité de ce travail donnera lieu à une représentation le mardi 18 juin à 18 h au gymnase : les modalités d'entrée et de contrôle mises en place l'année dernière seront reconduites.

6.5 Volet numérique : ENT Beneylu School école

En début d'année scolaire, tous les mots de passe et identifiants ont été donnés aux familles après signature des demandes d'autorisation.

L'enseignant est responsable de l'ENT de sa classe et son utilisation, un code de conduite a été défini sur l'école/contenu.

Demandes pour la classe 8 en juin dernier ont été réalisées : fixation du vidéoprojecteur au plafond + achat d'un nouvel ordinateur.

7- RASED (coordonnées transmises aux parents)

- La référente de scolarité pour les élèves relevant de la maison du handicap reste Mme Oger Bouet.
- Mme Dupré est la psychologue scolaire de l'école.

8- PROJETS PEDAGOGIQUES 2018/2019 :

- Participation des CM2 à la cérémonie du 11 novembre : lecture de textes de Poilus et mise en voix du poème de Paul Eluard « Liberté », 15 CM2 se sont proposés pour être lecteurs.

- Tennis : 10 séances de 1 h pour les 8 classes au gymnase

	mardi	jeudi	vendredi
Période du 25/09/2018 au 14/12/2018	CP A	CM1/CM2	CP B
Période du 8/01/2019 au 29/03/2019	CE1/CE2	CE2	CM1
Période du 02/04/2019 au 28/06/2019	CM2	CE1	

- Sorties pédagogiques :

- le 26/11/2018 au matin : CE1/CE2 et CE2 se rendront à Altigone à St Orens pour voir « La grande fabrique des mots »
- le 03/12/2018 l'après-midi : les CP iront au cinéma l'Oustal d'Auterive pour « Un jour sur Terre »

- le 15/01/2019 au matin : les CE1 et les CM se rendront à Altigone pour « Les fourberies de Scapin »

- Ateliers de Noël : ateliers prévus les 20/12 pour le Cycle 2 et 21/12 pour le Cycle 3 au matin avec l'aide des parents élus et des animateurs de l'Alae
- Liaison CM2/6^{ème} : défi science autour des contes et de la microfaune
- Comité de lecture pour les classes de CE1CE2, CE2 et de CM en lien avec le CADP de Villefranche
- Correspondance scolaire reconduite entre les classes de CE2 de Mmes Le Manchec et Bernou
- Défi Mathématiques calcul mental Mathador en cycle 3
- Permis Internet pour les CM2
- Carnaval : journée déguisement maintenue le 22/03, mais pour des raisons pédagogiques en raison des effectifs élevés dans les classes du cycle 3, l'école ne pourra assurer la réalisation de Mr Carnaval.
- Fête de l'école avec les parents d'élèves, la salle du gymnase est réservée pour le **28 juin**

9– Réponses aux questions des Parents d'Elèves

ALAE

- Goûters fournis par l'ALAE : quel budget alloué ? Peut-il y avoir un affichage des goûters ? Les quantités prévues sont-elles suffisantes ? Suite aux remontées de parents et la communication de l'ALAE sur son compte Facebook (voyage culinaire autour de monde) nous nous interrogeons sur certains aliments donnés aux enfants. Sont-ils réellement en adéquation avec l'équilibre alimentaire, les allergies et la sécurité des enfants ?

Le Directeur de l'ALAE estime que les goûters sont variés. Le budget alloué aux goûters a augmenté ce qui permet de proposer un goûter BIO les mercredis et de mettre l'accent sur la qualité (partenariat avec épicerie BIO). Les quantités proposées lui paraissent également adaptées. Une communication va être fournie pour les mercredis.

Les parents d'élèves demandent une amélioration de la variété et de la qualité avec une planification et une anticipation de l'approvisionnement, ce qui favoriserait la diversification.

Le directeur de l'ALAE indique qu'il n'est pas possible d'avoir un affichage des goûters. Les courses sont faites tous les lundis pour la semaine pour environ 70 enfants. Pour autant, le directeur va réfléchir aux demandes des parents.

Pour le voyage culinaire autour de monde, le Directeur de l'ALAE indique qu'une vigilance est assurée pour les allergies et l'équilibre alimentaire.

- Un tableau des émotions avait présenté l'an dernier par l'ALAE ? Est-il utilisé ?

Le Directeur de l'ALAE indique réutiliser le tableau des émotions cette année aussi pour notamment gérer les conflits dans la cours.

Proposition de l'équipe enseignante pour avoir un fonctionnement commun : cf règlement de l'école et les « messages clairs ».

- Quelles sont les activités, projets et sorties prévues pour l'ALAE ?

Mercredis : culturels et sportifs : Cerfs-volants géants en mars avec un intervenant et projet autour des marionnettes / Sortie prévue au Moulin de Nailloux / tangrams et origamis / voitures solaires et mécanique / ville miniature / totems.

Des réunions de conseils des délégués seront également organisées : une par période.

- Quels sont les taux d'encadrement des enfants pour l'ALSH et l'ALAE ? Quelle gestion en cas d'absence ou de retard d'éducateurs ?

Le taux d'encadrement actuel est de 1 pour 10 en maternelle et de 1 pour 14 en élémentaire.

Tous les midis, 12 animateurs sont présents en élémentaire, directeur compris ; le taux d'encadrement réglementaire est donc respecté.

En cas d'absence ou de retard d'animateurs, certaines activités sont supprimées pour assurer la surveillance.

- Pourrait-on avoir une information sur le fonctionnement et la tarification ALSH et ALAE suite au passage à 4 jours ?

Fonctionnement :

ALSH : Pas de modification pour le moment. Compétence intercommunale. Même fonctionnement pour les petites et grandes vacances scolaires.

ALAE : Pas de modification sur le fonctionnement que les années passées avec en plus l'accueil du mercredi matin sur le site du Vernet.

Tarifification :

ALSH : idem

ALAE : Pas de modification pour le moment jusqu'à la fin de l'année civile mercredis matins compris (Tarifs ALSH en vigueur)

A compter de janvier 2019, la compétence ALAE reviendra à la commune.

En fonction de l'accompagnement financier que la municipalité aura, la tarification pourra éventuellement changer. Dès que nous aurons plus de précisions nous communiquerons avec les parents d'élèves élus.

Actuellement le coût du Mercredi matin pour la commune s'élève à 5000 € pour la période de Septembre à Décembre 2018.

CANTINE

- Quels sont les horaires des deux services ? -

Deux services : l'un à 12h et l'autre à 13h de 45 minutes chacun.

Des parents ont constaté des retards d'entrée du second service et demande à veiller au respect des horaires du 2ème service car le petit déjeuner de beaucoup d'enfants est parfois pris très tôt le matin.

La municipalité souligne le caractère exceptionnel de ce retard.

- Quand est-ce que la nouvelle cantine sera opérationnelle ?

Pas de retard actuellement dans les travaux.

Un permis modificatif a été demandé pour des raisons techniques, ce qui peut reculer la mise en service du bâtiment car cela nécessite le passage d'une commission de sécurité.

La mairie espère une ouverture avant la fin de l'année scolaire.

- Il avait été évoqué que le passage à la cuisine centrale assouplirait la gestion des inscriptions et des absences. Or, nous avons été étonnés qu'étaient désormais appliqués 2 jours de carence et qu'en même temps il est nécessaire de réserver les repas 3 semaines à l'avance. Pouvez-vous nous éclairer ? Avec une absence justifiée par un certificat médical l'application de ces 2 jours de carence pourrait-elle être supprimée ?

Prix du repas : facturé 2,70 euros pour la maternelle et 2,90 euros pour l'élémentaire. Le repas revient à 5 euros tous frais confondus. Ce qui équivaut à 100 000€ sur le budget.

Le délai de carence est incompressible (48 heures) : délai imposé par la prestataire.

A 48 heures près, on peut garder son enfant pour le repas si on le souhaite. Pas de facturation de ces jours-là.

Il n'y a plus de notion de permanent, de ce fait si on respecte ce délai de 48H, on peut gérer au mieux sa consommation de repas et donc sa facturation. Voilà où est l'assouplissement du système.

Il n'y a plus de certificats médicaux demandés. Ce délai de 48H faisant foi pour toutes situations.

- Est-ce que les tests avec le prestataire sont terminés. Si oui, quel prestataire a été choisi ? Si non, quand est-ce que sont prévus la fin de ces tests ?

« Les tests avec le prestataire sont terminés. Nous sommes avec la société Ansamble jusqu'à la fin de l'année 2018. A partir du début de l'année 2019 nous devons passer un marché donc nous serons peut être amenés à changer de prestataire. »

- Beaucoup d'enfants se plaignent de la cantine :

* 1/ de la qualité et des quantités : pourraient-elles être améliorées ?

Il n'y a pas de problème de quantité. Peut-être un problème de service. Pourtant le personnel ALAE veille à ce qu'il y ait une équité. Pour tout ce qui est accompagnement, il y a beaucoup de surplus. Et pour le reste, une pièce (viande...) est servie par enfant. De manière générale les quantités sont normées par un référentiel national..

* 2/ de l'ambiance, du bruit, des sanctions, de leur placement à table ? Existe-t-il des « règles de vie » à la cantine ? Si non, est-ce que les enfants pourraient participer à leur élaboration ?

Les règles sont affichées dans la cantine. Lorsque c'est nécessaire, les enfants sont parfois séparés, parfois avant le repas. Le cadre avait été réposé avant les vacances et cela a porté ses fruits depuis la rentrée.

Le Directeur de l'ALAE comprend le problème de bruit mais il n'excuse pas l'insolence.

Dans ces situations, il a été mis en place un système de ticket de comportement mis dans le cartable à faire signer par les parents. L'école est également partenaire et est avertie du ticket. Cela fonctionne bien.

Demande des parents : que les enfants soient acteurs de l'élaboration des règles de vie et des sanctions.

MAIRIE

- - Le policier municipal pourrait-il être plus systématiquement présent pour assurer la sécurité lors des entrées et sorties des écoles ?

La présence du policier municipal est assurée lorsqu'il n'est pas en formation mais Monsieur le Maire précise qu'« Un policier au milieu de la foule ne sert à rien », il doit être observateur et pouvoir intervenir rapidement, en retrait.

L'école confirme que le travail mené avec la mairie en cas de difficultés particulières rencontrées – appel en urgence et présence du policier ou du maire si besoin – fonctionne parfaitement.

- - Peut-on avoir des informations sur l'avancement des travaux de la rue des écoles

Il reste la partie TELECOM (qui bloque EDF pour l'instant). Les passages piétons vont aussi être tracés. Il y aura également des ralentisseurs.

ECOLE

- Des parents nous ont informés que leur enfant a été privé de temps de récréation. Ce temps de relâche paraissant primordial, cette privation est-elle exceptionnelle (ou ponctuelle) ? A-t-elle un effet bénéfique sur le comportement de l'enfant ?

Certains enfants, pour retrouver un état de sérénité, ont été concernés mais cela reste des cas isolés. Parfois, les enfants eux-mêmes demandent de rester au calme durant la récréation mais cela reste aussi exceptionnel.

Pour les cas particuliers, les parents ne doivent pas hésiter à en parler à l'enseignant qui reste l'interlocuteur privilégié.

Prochains Conseils d'école : ~~14/03/2019~~ et ~~13/06/2019~~

Pour l'équipe enseignante :
Mme Balmigère

Mme Defrance